

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI.-



PROCES-VERBAL.-

Je soussigné, NEVEJANS, Daniel, Fonctionnaire dirigeant des travaux exécutés par Monsieur MASSART à Ruhengeri en ce qui concerne la maison n° 113 suivant Cahier Spécial des Charges n° 37/T.P. de 1951 déclare au'en date du 27 février 1952 les travaux suivants ont été exécutés et terminés: préparation terrain, terrassements déblai, remblai, semelles béton cyclopéen et maçonnerie fondations moellons.-

Fait à Ruhengeri, le 17 Mars 1952.-

LE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT, D. NEVEJANS, -